

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/NEA 07/4/1
Janvier 2007

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR LE PROCHE-ORIENT

Quatrième session

La session se déroulera à l'Hôtel Le Méridien-Amman
Amman (Jordanie)
26 février – 1^{er} mars 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NEA 07/4/1
2.	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex	CX/NEA 07/4/2
3	Avant-projets de normes et textes apparentés à l'étape 7:	
3 a)	Projet de norme pour les pois chiches transformés (<i>Houmous</i>) avec tahiné en conserve	ALINORM 05/28/40 , Annexe II ; CL 2006/25-NEA
	Observations à l'étape 6	CX/NEA 07/4/3
3 b)	Projet de norme régionale pour les fèves (<i>Foul Medemes</i>) en conserve	ALINORM 05/3/40 , Annexe III ; CL 2006/25-NEA
	Observations à l'étape 6	CX/NEA 07/4/4
3 c)	Projet de norme pour le tahiné	ALINORM 05/3/40 , Annexe IV ; CL 2006/25-NEA
	Observations à l'étape 6	CX/NEA 07/4/5

J8911/F

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion du Codex sont disponibles sur Internet, à l'adresse suivante : www.codexalimentarius.org

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
3 d)	Avant-projet de Code d'usages pour les aliments vendus sur la voie publique Observations à l'étape 3	CX/NEA 07/4/6 CX/NEA 07/4/6-Add.1
4.	Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius	CX/NEA 07/4/7
5.	Informations et rapports sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, y compris l'utilisation des normes Codex et la participation des consommateurs à leur élaboration	CL 2006/26-NEA ; CX/NEA 07/4/8
6.	Informations sur les activités de renforcement des capacités mises en œuvre dans la région	CX/NEA 07/4/9
7.	Désignation du Coordonnateur	CX/NEA 07/4/10
8.	Autres questions et travaux futurs	CX/NEA 07/4/11
9.	Date et lieu de la prochaine session	
10.	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour (CX/NEA 07/4/1):** Conformément à l'Article VI.2 du Règlement intérieur, le premier point figurant à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2 Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex (CX/NEA 07/4/2):** Ce point inclut des questions intéressant la région qui découlent des sessions récentes de la Commission et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex.
- Point 3 a) Projet de norme pour les pois chiches transformés (*Houmous*) avec tahiné en conserve.** À sa vingt-huitième session, la Commission avait adopté cet Avant-projet à l'étape 5. Celui-ci a ensuite été distribué pour observations à l'étape 6. Les observations communiquées à l'étape 6 sont reprises dans le document CX/NEA 07/4/3.
- Point 3 b) Projet de norme régionale pour les fèves (*Foul Medemes*) en conserve.** À sa vingt-huitième session, la Commission avait adopté cet Avant-projet à l'étape 5. Celui-ci a ensuite été distribué pour observations à l'étape 6. Les observations communiquées à l'étape 6 sont reprises dans le document CX/NEA 07/4/4.
- Point 3 c) Projet de norme pour le tahiné.** À sa vingt-huitième session, la Commission avait adopté cet Avant-projet à l'étape 5. Celui-ci a ensuite été distribué pour observations à l'étape 6. Les observations communiquées à l'étape 6 sont reprises dans le document CX/NEA 07/4/5.
- Point 3 d) Avant-projet de Code d'usages pour les aliments vendus sur la voie publique (CX/NEA 07/4/6):** À sa troisième session, le Comité avait renvoyé l'Avant-projet de Code d'usages pour les aliments vendus sur la voie publique à l'étape 2 pour reformulation par un groupe électronique dirigé par l'Égypte et pour distribution pour observations à l'étape 3 (ALINORM 05/28/40, par. 47). Les observations communiquées à l'étape 3 sont reprises dans le document CX/NEA 07/4/6-Add. 1.
- Point 4 Rapport sur les activités de la FAO et de l'OMS complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius (CX/NEA 07/4/7):** Les représentants de la FAO et de l'OMS soumettront un rapport sur les activités des deux organisations complétant les travaux de la Commission du Codex Alimentarius.

- Point 5 Informations et rapports sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires, y compris l'utilisation des normes Codex et la participation des consommateurs à leur élaboration:** Les pays sont invités à communiquer des informations actualisées sur les questions de contrôle et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires. Les informations soumises par les pays sur ces questions, y compris les normes Codex, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2006/25-NEA, sont résumées dans le document de travail portant la cote CX/NEA 07/4/8.
- Point 6 Informations sur les activités de renforcement des capacités mises en œuvre dans la région (CX/NEA 07/4/9):** Un rapport sera communiqué sur les programmes de renforcement des capacités des pays en développement mis en œuvre pour donner suite à la Déclaration conjointe des chefs de Secrétariat de la FAO, de l'OMS, de l'OIE, de l'OMC et de la Banque mondiale, formulée à l'occasion de la Conférence ministérielle de Doha (novembre 2001).
- Point 7 Désignation du Coordonnateur (CX/NEA 07/4/10):** Conformément à l'Article III.4 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le Comité est invité à désigner un coordonnateur pour le Proche-Orient, qui sera nommé par la Commission à sa trentième session (2-7 juillet 2007).
- Point 8 Autres questions et travaux futurs :** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques à caractère urgent.
- Point 9 Date et lieu de la prochaine session:** Le Comité sera informé de la date et du lieu provisoires de sa prochaine session.
- Point 10 Adoption du rapport:** Conformément à l'Article IX.1 du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa quatrième session, sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.